


RÈGLEMENT DU CHALLENGE : PUZZLE

Fête des Sports de Grenoble 2026






Bienvenue dans le Challenge Puzzle de la Fête des Sports 

Le but : découvrir un maximum d'activités sportives tout au long de la journée afin d'acquérir les 6 pièces d'un puzzle et ainsi pouvoir participer à la tombola officielle de l'événement 

Article 1 - Qui organise ? L'Office Municipal des Sports de Grenoble, Association régie par la Loi 1901, déclarée à la Préfecture de Grenoble le 11/05/1959 sous le numéro W381002463 et dont le siège social est situé 10 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble (appelé ci-après « L'OMS »), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat lors de sa « Fête des Sports » organisée le samedi 6 juin 2026, de 10h00 à 18h00, sur le cours de la Libération et du Générale de Gaulle à Grenoble - entre le square Georges Drevet et l'avenue Rochambeau - à l'occasion de la Fête des Tuiles portée par la Ville de Grenoble.

Article 2 - Qui participe ? Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 5 ans et plus. Pour certaines activités, l'âge minimum requis peut être inférieur à 5 ans (sur accord / décision du responsable de l'activité). Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux durant toute la durée de l'événement.

Article 3 - Comment participer ? Le jeu est ouvert de 10h30 à 17h00 le samedi 6 juin 2026. Le participant doit réaliser à minima 1 activité dans chacune des 5 catégories proposées sur la Fête des Sports. Les activités sont réparties comme suit dans chaque catégorie :

-  Sports collectifs: FCG Rugby, Centaures de Grenoble, Grizzlys, Hockey Club Grenoble
-  Sports de combats: Kung Fu Wing Chun Style Luo, Aïkikai de Grenoble, GUC Judo Club, Académie d'Aïkiryu Portes des Alpes, Villeneuve Impact
-  Sports découvertes : Aviron Grenoblois, Monkey Grenoble, Alpine Skate Culture
-  Sports de précision : GUC Escrime, Première Compagnie D'Arc du Dauphiné, Decathlon
-  Sports santé : Espace Viking, Association Capables

Pour obtenir une pièce, le participant doit réaliser au minimum une activité dans la catégorie concernée auprès des clubs présents. Chaque activité pratiquée est validée par la remise d'une pièce du puzzle par le responsable de l'activité. Une pièce ne pourra être obtenue que si :

- ✓ l'activité a réellement été effectuée
- ✓ le club ou le responsable de l'activité valide la participation
- ✓ la pièce est remise officiellement par l'organisation ou les responsables de l'activité autorisés

Toute tentative de récupération frauduleuse entraînera l'annulation de la participation.

Une fois 5 activités réalisées et validées dans les différentes catégories sportives, le participant réussit à obtenir 5 pièces de puzzle. Le participant devra les faire valider sur le stand de l'OMS. La 6e et dernière pièce de puzzle est conservée par l'OMS Grenoble, organisateur de la Fête des Sports. Elle sera remise uniquement :

- ✓ lorsque toutes les autres pièces auront été obtenues
- ✓ après vérification complète du puzzle par l'OMS

Une fois les pièces validées, le participant va échanger son puzzle contre un ticket officiel de tombola. De plus il pourra lancer deux dés, s'il réalise la somme de 9,10,11,12 le participant obtient un deuxième ticket de tombola, si le résultat est de 6,7,8 il obtient un lot. Pour la somme de 4,5 une barre de céréale et pour 2,3 c'est perdu. (Dans la limite des stocks disponibles). S'il souhaite valider sa participation à la tombola, le participant devra indiquer ses coordonnées sur le ticket et le glisser dans l'urne disposée à cet effet.

Article 4 – interdictions et fraudes Les comportements suivants sont interdits :

- ✗ échange de pièces
- ✗ récupération de pièces autrement qu'en réalisant l'activité
- ✗ comportement irrespectueux envers les bénévoles, les clubs ou participants
- ✗ participation multiple

Si ces comportements sont constatés, l'organisation se réserve le droit de refuser une participation ou d'annuler un puzzle.

Article 5 – Avis des gagnants – remise des lots – publication des résultats Pour le tirage au sort de 17h00 : Les gagnants sont avertis de leur gain lors du tirage au sort et reçoivent leur dotation sur place. En cas d'absence, les participants seront recontactés par l'OMS à compter du lundi 8 juin, et pourront venir récupérer leur lot dans les locaux de l'OMS jusqu'au 30 juin 2026, durant les heures d'ouverture (8h – 16h).

Pour chacun des tirages au sort, les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés. Ces lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'OMS s'engage à ne pas utiliser, à des fins promotionnelles, les coordonnées des participants renseignées sur leur bulletin de tombola.

Article 6 – Acceptation du règlement / dépôt Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, disponible sur le stand de l'OMS le jour de l'événement et en ligne sur le site : <https://omsgrenoble.fr/2026/05/05/fete-des-sports-de-grenoble-6-juin-2026/>

Article 7 - Loi Informatique et Libertés Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du jeu par l'OMS seront uniquement utilisées pour remettre les lots en cas d'absence des gagnants lors du tirage au sort de la tombola. Une fois la Fête des Sports terminée et les lots remis aux gagnants, tous les bulletins de jeu seront détruits par les organisateurs.

Article 8 - Responsabilité Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, prolonger ou modifier le jeu, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Article 9 - Litiges et réclamations Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard un mois après le jour de participation au jeu (le cachet de la poste faisant foi) en écrivant à l'adresse ci-après : Office Municipal des Sports de Grenoble – 10 rue Berthe de Boissieux – 38000 Grenoble. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

A Grenoble, le 27/05/2026
La Présidente de l'OMS de Grenoble
Elsa Fatet

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.